

9.3 Commissaires aux comptes et responsable du Document d'enregistrement universel

9.3.1 Commissaires aux comptes : identification et honoraires

9.3.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

12 place des Saisons

92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Associé signataire : Sylvain Lauria (depuis l'exercice 2022)

Date du premier mandat : 19 août 1999 (acte constitutif)

Renouvellement : Assemblée générale du 28 avril 2022

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

KPMG S.A.

Tour Egho - 2 avenue Gambetta - CS 60055

92066 Paris-La Défense Cedex

Associé signataire : Régis Chemouny (depuis avril 2020)

Date du premier mandat : 6 mai 2010

Renouvellement : Assemblée générale du 28 avril 2022

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

9.3.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercices couverts ⁽¹⁾ : 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

	Ernst & Young				KPMG S.A.			
	Montants (HT)		%		Montants (HT)		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Diligences récurrentes								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽²⁾								
• Mercialis SA (société mère)	182 450	175 400	54 %	61 %	182 450	175 400	70 %	81 %
• Filiales intégrées globalement	69 700	67 100	20 %	24 %	37 050	35 700	14 %	17 %
• Revue DPEF	47 090	38 000	14 %	13 %				
Diligences non récurrentes								
• Mercialis – Acompte sur dividendes								
• Filiales – Acompte sur dividendes								
Mercialis – Opérations diverses ⁽³⁾	40 000	5 000	12 %	2 %	40 000	5 000	15 %	2 %
TOTAL	339 240	285 500	100 %	100 %	259 500	216 100	100 %	100 %

⁽¹⁾ Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

⁽²⁾ Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des Commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.

⁽³⁾ Correspond au titre de 2024 aux honoraires relatifs à des opérations de refinancement.